



CONSEIL COMMUNAL DE HAUTEMORGES

Extrait du PV de la séance du 8 décembre 2025 Préavis n° 21-2025

Sous la présidence de M. Cédric Jotterand, Président,

le Conseil Communal de Hautemorges

- vu le préavis Municipal n° 21-2025 "**Budget de l'année 2026**",
- Ouï le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide d'accepter le préavis tel qu'amendé,

soit :

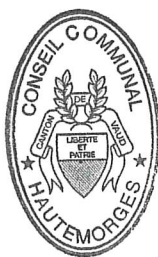
- d'adopter le budget de l'année 2026 amendé comme suit :

Compte 1100.3185.00 : suppression de Fr. 22'000.00 pour la première phase du livre anniversaire, budget qui passe donc de Fr. 82'000.00 à Fr. 60'000.00.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Hautemorges

le lundi 8 décembre 2025

Le Président :
Cédric Jotterand



Le Secrétaire :
Laurent Mottet